



Dois je saisir les prud'hommes??comment me defendre?

Par **nico62145**, le **08/01/2010 à 11:45**

Bonjour,
En date du 12 novembre, j'ai eu le "plaisir" de recevoir une belle lettre de mon patron!! Donc une lettre de licenciement qui stipule qu'il me reste 21 jrs de preavis, la proposition de la crp etc... Je viens d'apprendre que 3 semaine avant de procéder a mon licenciement il a embauché sa femme (rencontrée depuis 3 mois) comme secrétaire. a t'il le droit?? Pour être un peu plus précis c'est une entreprise de 8 ouvriers dont nous avons été 2 à être licenciés pour motif économique.
De plus mon contrat de travail (cdi signé le 24/08/2005) stipule que j'étais polyvalent du bâtiment, en fait je n'ai toujours fait que de l'électricité, et sur ma lettre de licenciement il est écrit que je suis plaquiste (car il devait virer 2 plaquiste) a t'il le droit?? puis-je faire quelque chose si je peux prouver que je n'ai jamais touché de placo?? comment puis-je me défendre?? Je trouve qu'ils font vraiment ce qu'ils veulent avec leurs ouvriers et que nous ne sommes que des pions!!
J'espère trouver des réponses sur ce forum..
merci d'avance.
nicolas.